

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du lundi, 14 décembre 2009

date de l'annonce publique: 8 décembre 2009
date de la convocation des conseillers: 8 décembre 2009
début: 17h00
fin: 20h00

Présents:

M. Engel Georges, président,
Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Diels Johny, M. Goelhausen Marco, M. Hertel René, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, Mme Speck-Braun Patricia, M. Wietor Gaston
M. Theisen Luc, secrétaire communal

Absent(s) excusé(s): /

Premier votant: M. Schroeder Nico

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

Le collège des bourgmestre et échevins propose de retirer le point 31 de l'ordre du jour et de le remplacer par les points 31A et 31B.

- 31A. Démission de la dame RICQUIER CARLIER Lindsey, éducatrice diplômée, avec une tâche de 100% au service Maison Relais Sanem, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- 31B. Nomination de la dame DA LUZ Maité, éducatrice diplômée, à durée indéterminée avec une tâche de 40 hrs. /semaine, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5, pour les besoins de la Maison Relais Sanem.

Vote unanime

1. Correspondance et Informations.

PROJETS

2. Construction d'un complexe scolaire à Belval-Sud (projet définitif détaillé). Devis estimatif: 34.176.078,20 (indice : 677,02; article budgétaire: 4/0420/2123/031)

Vote unanime

3. Remplacement de la chaudière dans le hall polyvalent à Sanem (projet définitif détaillé). Devis estimatif et crédit: 24.000,- (article budgétaire: 4/0812/2123/020)

Vote unanime

4. Aménagement de deux panneaux d'avertissement dans les localités de Soleuvre et de Belvaux. Devis estimatif: 13.000,- (article budgétaire: 4/1212/2133/080)

Vote unanime

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

5. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec les conjoints BERNARD-BOSS concernant la cession gratuite d'une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Sanem, section B de SOLEUVRE, sous le numéro 1260/7181, lieu-dit « rue d'Esch », place, sise à Soleuvre d'une contenance totale d'environ 15 centiares.

Vote unanime

6. Approbation d'un acte de vente avec la société « PROREALIM s.à r.l. » concernant la vente de deux parcelles de terrain inscrites au cadastre de la Commune de Sanem, section C de Belvaux sous les numéros cadastraux 771/7709, sise au lieu-dit « route d'Esch », place et 771/7710, sise au lieu-dit « rue de Champs », place voirie à Belvaux avec une contenance totale d'environ 6 ares 54 centiares, le tout moyennant un prix de 239.950.- euros en faveur de la société «PROREALIM s.à r.l.».

Vote unanime

7. Approbation d'une acquisition par adjudication immobilière du 26 novembre 2009 concernant un pré sis à Soleuvre, section B de Soleuvre, numéro 1222/2024, lieu -dit « Zaedenaechtchen » avec une contenance totale de 56 ares 40 centiares pour le prix principal de 26.000.- euros.

Vote unanime

8. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit avec la société à responsabilité limitée «SOPROLUX S.à r.l. et Cie s.e.c.s.» concernant la cession gratuite d'une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Sanem, section B de SOLEUVRE, sous le numéro 346/7812, lieu-dit « rue Emile Mayrisch », place voirie, sise à Soleuvre d'une contenance totale d'environ 20 centiares.

Vote unanime

9. Approbation d'un acte d'échange avec le sieur Irthum Emile et la dame Rossi Graziella de Soleuvre concernant des parcelles de terrain sises à Soleuvre (« rue d'Ehlerange », « hinter der Houscht »).

Vote unanime

10. Approbation d'un compromis de vente avec les conjoints RASSEL- LINK concernant l'annulation d'un contrat d'un droit de superficie du 1^{er} février 1990 (numéro 11057) pour un terrain appartenant à la commune de Sanem, sis à Soleuvre, section B du cadastre au lieu-dit « Im Kaep », numéro 1576/6955, d'une contenance de 31,39 ares et la vente d'un hall industriel, le tout moyennant un prix de 38.500.-euros en faveur des conjoints RASSEL-LINK.

Vote unanime

11. Approbation d'un acte de vente avec les consorts THURMES concernant la vente d'une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Sanem, section C de Belvaux sous le numéro cadastral 1422/3919, sise au lieu-dit «route d'Esch», pré à Belvaux avec une contenance totale d'environ 9 ares 80 centiares, le tout moyennant un prix de 30.000.- euros en faveur des consorts THURMES.

Vote unanime

FINANCES

12. Approbation d'une convention réglant les relations entre Objectif Plein Emploi asbl et la Commune de Sanem.

Vote unanime

13. Approbation du Plan d'Action Local (PAL) 2010 établi en conformité avec l'article 2 de la convention réglant les relations entre Objectif Plein Emploi asbl et la Commune de Sanem.

CIGL Sanem asbl - Global	231.339,88€
CIGS Okkasiounsbutikk.lu	11.733,23€
CIGL Sanem asbl - Archives	23.398,22€

Vote unanime

14. Présentation du budget rectifié de l'année 2009.
15. Présentation du budget de l'année 2010.

PERSONNEL - ENSEIGNEMENT

16. Création de 3 postes temporaires d'accompagnateurs scolaires, sous le statut de l'employé privé avec une tâche hebdomadaire de 10/24, pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 juin 2010 et d'un poste temporaire d'accompagnateur scolaire, sous le statut de l'employé privé avec une tâche hebdomadaire de 7/24, pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 juin 2010.

Vote unanime

PERSONNEL - MAISON RELAIS POUR ENFANTS

17. Création d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) à mi-temps et à durée indéterminée, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5.

Vote unanime

18. Création d'un poste d'aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 hrs. /sem. et à durée indéterminée, sous le statut de salarié (anciennement employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation).

Vote unanime

19. Augmentation d'une tâche d'aide-éducatrice existante de 20 heures/semaine, à la Maison Relais Sanem en une tâche de 30 heures/ semaine.

Vote unanime

20. Création d'un poste de cuisinier CATP (m/f) avec une tâche de 30 hrs./sem sous le statut de salarié, tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les ouvriers du secteur d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'artisan avec CATP OU1.

Vote unanime

OFFICE SOCIAL

21. Renouvellement d'un cinquième de l'office social.

Proposition du bureau de l'Office Social :

Edmond HERBER

Proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Edmond HERBER

Vote unanime

DIVERS

22. Approbation de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Vote unanime

23. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem.

Le Conseil Communal,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;

Vu le règlement de circulation communal du 23 juillet 2004 ;

décide de modifier le règlement précité du 23 juillet 2004 comme suit et prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son approbation :

1. *Un nouvel article : Article 4/2/6 à l'intitulé « Stationnement interdit, excepté taxi », est à insérer avec les libellés suivants au chapitre I, dispositions générales :*

« Sur les voies et places publiques énumérées au chapitre I et se référant à l'article 4/2/6, le stationnement sur les emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des taxis.

Cette réglementation est indiquée par le signal C, 18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel portant l'inscription "excepté taxis" et l'inscription du nombre d'emplacements visés. »

2. *Les dispositions concernant la rue du Château (CV) à Sanem sont ajoutées comme suit :*

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/1	Zone à 30km/h	

3. Les dispositions concernant le Chemin Rouge (prolongé) à Soleuvre / Belvaux (CV) sont ajoutées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- 3 places, sur le parking devant la place de jeux - 3 places, sur le parking vis-à-vis du boulodrome
4/5/1	Place de parcage, véhicule automoteur ≤ 3,5t	- Parking devant la place de jeux - Parking vis-à-vis du boulodrome
5/1	Zone à 30km/h	

4. Les dispositions concernant la rue Jean Anen (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/7	Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons	Côté impair : entre la rue de la Gare et la rue du Chemin de Fer
4/2/6	Stationnement interdit, excepté taxi	2 emplacements devant le parking de la gare de Belvaux-Soleuvre

5. Les dispositions concernant la rue de Differdange à Soleuvre (CR174) sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/5	Piste cyclable obligatoire	Côté impair : entre la maison n°157 et la rue du Parc
4/2/1	Stationnement interdit	Côté impair : de la maison n°147 - n°157

6. Les dispositions concernant la rue d'Ehlerange à Soleuvre (CV) sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
1/6	Vitesse maximale autorisée	30km/h entre la piste cyclable qui vient de la localité d'Ehlerange et l'entrée en zone 30km/h, dans les deux sens

7. Les dispositions concernant la rue Prince Jean à Soleuvre (CR178) sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue de Differdange

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue de Differdange

Vote unanime

23.A Approbation de règlements d'urgence pris par le collège échevinal.

Pas de règlement à approuver.

24. Questions et divers.

SEANCE A HUIS CLOS

PERSONNEL - ENSEIGNEMENT

25. Nomination de la dame BACK-MERJAI Simone en tant qu'accompagnateur scolaire m/f sous le statut de l'employé privé avec une tâche hebdomadaire de 10/24 pour la période du 01.11.2009 au 30.06.2010.

Est nommé(e) :
BACK-MERJAI Simone

26. Nomination de la dame WAGNER-WINKEL Viviane en tant qu'accompagnateur scolaire m/f sous le statut de l'employé privé avec une tâche hebdomadaire de 10/24 pour la période du 01.11.2009 au 30.06.2010.

Est nommé(e) :
WAGNER-WINKEL Viviane

27. Nomination de Monsieur MILITELLO Diego en tant qu'accompagnateur scolaire m/f sous le statut de l'employé privé avec une tâche hebdomadaire de 10/24 pour la période du 01.11.2009 au 30.06.2010.

Est nommé(e) :
MILITELLO Diego

PERSONNEL - MAISON RELAIS POUR ENFANTS

28. Nomination de la dame BADIA épouse BETTINI Danielle, aide éducatrice, à durée indéterminée avec une tâche de 16hrs. /semaine, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation), pour les besoins de la Maison Relais Sanem.

Est nommé(e) :
Badia épouse Bettini Danielle

29. Augmentation de la tâche de la dame GONCALVES-épouse REIS Chantal, éducatrice diplômée, à la Maison Relais Sanem sous le statut de salarié (anc employé privé) bénéficiant du CCT-SAS, de 30 à 40 heures par semaine, à partir du 1^{er} janvier 2010.

Augmentation de tâche accordée.

30. Conversion du contrat de travail du sieur BERTHLÉ David, éducateur diplômé, à durée déterminée pour la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010 en un contrat à durée indéterminé.

Conversion du contrat de travail accordée.

31. Nomination de la dame DA LUZ Maïté, éducatrice diplômée, à durée indéterminée avec une tâche de 20 hrs. /semaine, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5, pour les besoins de la Maison Relais Sanem.

Proposition de retirer le point 31 de l'ordre du jour et de le remplacer par les points 31A et 31B.

Vote unanime

- 31A. Démission de la dame RICQUIER CARLIER Lindsey, éducatrice diplômée, avec une tâche de 100% au service Maison Relais Sanem, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 avec effet au

Démission accordée.

- 31B. Nomination de la dame DA LUZ Maïté, éducatrice diplômée, à durée indéterminée avec une tâche de 40 hrs. /semaine, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5, pour les besoins de la Maison Relais Sanem.

Est nommé(e) :
DA LUZ Maïté

32. Nomination de la dame CASALI Brigitte, aide éducatrice avec une tâche de 30 hrs./semaine, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation), pour les besoins de la Maison Relais Sanem.

Est nommé(e) :
CASALI Brigitte

33. Augmentation temporaire (1.11.2009-30.06.2010) de la tâche de 16 heures/semaine à 24 heures/semaine de la dame KOLLMESCH épouse BÄCKER Chantal, aide éducatrice à la Maison Relais de Sanem sous le statut de salarié (anc. employé privé) bénéficiant du CCT-SAS.

Augmentation de tâche accordée.

- 33.A Augmentation de la tâche de la dame PECOUL Isabelle aide-cuisinière à la Maison Relais Sanem, sous le statut du salarié (anciennement ouvrier) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière ou 2, de 30 à 40 heures par semaine à partir du 1er janvier 2010

Augmentation de tâche accordée.

PERSONNEL - CIPA

34. Démission de la dame MODOLIN Carole, aide-soignante au CIPA de Soleuvre, avec une tâche de 75% sous contrat de travail à durée indéterminée et sous le statut de l'employé privé bénéficiant du CCT SAS, carrière PS5.

Démission accordée.

Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam	Diels Johny
Engel Georges	Goelhausen Marco	Hertel René
Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike	Piscitelli Jos
Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine	Rings Robert
Schroeder Nico	Speck-Braun Patricia	Wietor Gaston